

Date de la convocation : 18/11/2019
Nombre de Conseillers : 19
Présents : 10
Votants : 11

Présents : Mmes Marie-Annick GUIMARD, Marilyns MONCOUCUT, Josette RAIMON.

MM. Jacques CEYROLLE, Jacques GIGON, Patrick LIMET, Jean-Claude MORISSE, Jean-James PERLADE, Jean-Luc PIPELIER, Olivier SALARDENNE.

Absents ayant donné Pouvoirs : M. Patrick RAMOS à M. Patrick LIMET

Absents excusés : Mmes Catherine DEWAILLY, Josiane LAROCHE et M. Michel STRECK

Absents : Mmes Valérie LUSSIEZ, Patricia ROUET, MM. Laurent BRIAND, René RICHARD, Alain RAYMOND.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Annick GUIMARD

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire.

**Délibération n°1 – MODIFICATIONS STATUTAIRES – TRANSFERT DES
COMPETENCES EAU POTABLE, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES
ET MODIFICATION DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT ET OPERATIONS
D'AMENAGEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte des transferts et modifications de compétences obligatoires.
- Adopte les modifications des statuts de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, annexés à la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité avec 5 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

**Délibération n°2 – LOCATION D'UN MEUBLÉ DE TOURISME – INSTITUTION DE
LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Article 1er : La location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile est soumise à une déclaration préalable soumise à enregistrement auprès de la Commune.
- Article 2 : La déclaration comprend les informations exigées au titre de l'article D. 324-1-1 du Code du Tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant.
- Article 3 : Un téléservice est mis en œuvre afin de permettre d'effectuer la déclaration.
- Article 4 : Ces dispositions sont applicables sur tout le territoire de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 11 voix pour.

**Délibération n°3 – Convention pour une mission d'assistance à maîtrise
d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un Plan de mise en
Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) avec le Syndicat
Départemental de la Voirie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) avec le Syndicat Départemental de la Voirie, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 11 voix pour.

Délibération n°4 – Convention pour une mission de géolocalisation et de géoréférencement des réseaux souterrains concernant l'aménagement de la Grand'rue de Grolleau et d'une partie de la Rue du Mississippi (Grolleau) avec le Syndicat Départemental de la Voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour une mission de géolocalisation et de géoréférencement des réseaux souterrains concernant l'aménagement de la Grand'rue de Grolleau et d'une partie de la Rue du Mississippi (Grolleau) avec le Syndicat Départemental de la Voirie, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 11 voix pour.

Délibération n°5 – RÉHABILITATION ET EXTENSION DES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de contracter un emprunt de **300 000 € (trois cents mille Euros)** auprès du Crédit Agricole de la Caisse Régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer les travaux de réhabilitation et d'extension de ses bâtiments administratifs, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - o Montant du capital emprunté : **300 000 € (trois cents mille Euros)**
 - o Durée d'amortissement en mois : **240 mois**
 - o Type d'amortissement : **échéances constantes**
 - o Taux d'intérêt : **0.92% Fixe**
 - o Périodicité : **Trimestrielle**
 - o Déblocage des fonds : **10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.**
 - o Frais de dossier : **300,00 €**
 - o Autres commissions : **Néant**
- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 11 voix pour.

Délibération n°6 Transfert dans le domaine public communal de voies privées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Procéder au classement d'office des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique,
- Approuver à l'unanimité le transfert dans le domaine public communale des voies ci-dessous avec les précisions annexées des « propriétaires »:

Lotissement Champ de la Garenne :

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer
AH	130	Ensemble des copropriétaires dont la liste exhaustive est détaillée à l'Annexe n°1	Rue du Champ de la Garenne	26 ca
	131			1 a 84 ca
	136			23 a 42 ca
	145			70 ca

Lotissement Les Ribéroux :

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer
AD	3	Ensemble des copropriétaires dont la liste exhaustive est détaillée à l'Annexe n°2	Rue des Ribéroux	3 a 54 ca
	13			27 ca
	16			53 a 69 ca
	18			6 a 89 ca
	25			3 a 26 ca
	29			25 ca

Lotissement Ancienne Frénée :

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer
AI	25 47	Ensemble des copropriétaires dont la liste exhaustive est détaillée à l'Annexe n°3	Rue Jean Moulin Rue de la Motte Rue des Jamesses	16 ca 1 ha 27 a 80 ca

Rue du 19 mars 1962 :

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer
AC	50 56 64	Ensemble des copropriétaires dont la liste exhaustive est détaillée à l'Annexe n°4	Rue du 19 mars 1962	1 a 66 ca 16 ca 54 a 81 ca

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. Il est précisé que les frais seront à la charge de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 11 voix pour.

Délibération n°7 INDEMNITÉS DE CONSEIL ALLOUÉE AUX COMPTABLES PUBLICS CHARGÉS DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COMMUNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accorder d'indemnité de conseil à M. Yves JANIN, Comptable public municipal, ni d'indemnité de confection des documents budgétaires.

Délibération adoptée à la majorité avec 9 voix pour et 2 abstentions.

Motion n°1 CONTRE LA DISPARITION DES TRÉSORERIES DE PÉRIGNY, RÉ, COURCON ET SURGÈRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fait vœu d'une mobilisation de l'Agglomération pour le maintien d'un service public de qualité, et le maintien des trésoreries de Périgny, Ré, Courçon, et Surgères en proximité avec les usagers.

Motion adoptée à l'unanimité avec 11 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- Date prochaines élections municipales : dimanche 15 et 22 mars 2020.
- Date Marché de Noël : samedi 7 et dimanche 8 décembre 2019